



**ASSOCIATION des USAGERS de la PLAGE du HAVRE**

84, rue Anatole France 76600 LE HAVRE

Téléphone : 06 46 47 80 82 courriel : auph@orange.fr

**C-R de réunion DU COMITE PLAGE.**

**Du vendredi 14 juin**

**En mairie, Salle Palmeraie à 11h.**

**Présents :**

- Pour la Mairie, Mmes. Nadine BOUFAGHER & Claire BAQUELET Service Propreté, Mme. Claude LECORRE Sécurité-Propreté Urbaine.
- M. Nicolas BEAUCHE Conseiller Municipale Responsable du littorale
- MM. Jérôme LE BAY Directeur Plage et Evénements festifs, Didier REGNAULT Responsable secteur plage.

- Pour l'AUPH, Jacky DELAMARE Président, Patrice DELAHAYE & Pierre GALLIEN administrateur.

**Absent excusé :** M. FEUILLEPIN.

**ORDRE DU JOUR**

1. Aspect Propreté.
2. Aspect sécurité & réglementation.
3. Evolution projet plage.

**1 - Aspect propreté.**

Rappel que **la plage est un espace naturel en ville** avec beaucoup de monde.

Voire, débordant de monde par beau temps. D'où un **devoir de solution de gestion des déchets**

Un plan de situation des poubelles est rétroprojeté (**actuellement 80 poubelles à la plage**).

Une vue des points critiques (**points rouges** : Petite rade, Skate Park, points de vente à emporter...).

Le projet de la ville réalisable en 2019 :

- Implantation de **4 « corbeilles compactantes »** à ces points rouge (pour gobelets et bouteilles plastiques etc...)
- **Suppression des 28 corbeilles en crête de mer** (sur les galets...) peu esthétiques.
- **Mep de 24 corbeilles à tri sélectif** en 8 points (coût 26000€) En rosace de 3 sélections avec couvercles et inaccessibles aux mouettes et goélands (fabrication Française, en plastique recyclé).
- **Conservation des poubelles promenade, aires de jeux et accès mer** lattés bois.
- Tri des cartons et emballages actuellement demandé aux **restaurateurs** sera complété par **le tri du verre (130 tonnes de verre par an)** avec des moyens fournis par la ville (poubelles et ramassages).
- **Mep de « bacs à marée »** pour les campagnes citoyennes de plage propre (comme à Sainte-Adresse).

En conclusion :

L'AUPH approuve ces décisions en rappelant la nécessité impérieuse d'une campagne d'information et d'une signalisation irréprochable sur ces moyens mis en place.

**UN BILAN SERA FAIT EN OCTOBRE**

## 2 - Aspect sécurité & réglementation.

L'AUPH rappelle le **manque de respect des réglementations** dans l'environnement plage et souligne un **sentiment d'insécurité**.

**Trop peu de surveillance policière**, notamment les jours d'affluence.

### **De cause à effets :**

- Les vélos roulent sur les trottoirs et la promenade.
  - Rollers, trottinettes électriques, skates et autres engins ne respectent pas la réglementation.
- Anecdote ! il est anormal que des plagistes-boulistes interviennent pour défendre les employés des bains maritimes faces à des personnes en infraction.
- La vitesse est trop excessive sur le Boulevard Albert 1<sup>er</sup> !
  - Les chiens sont bien trop souvent en liberté sur le domaine de la plage ! d'où non-respect de l'interdiction et déjections sur les pelouses et aires de jeux !

**L'AUPH** demande donc que des actions soient menées dans le sens d'une plus grande surveillance (interventions et verbalisations plus fréquentes par la Police Municipale) et que des réglementations soient clairement signalées (panneaux et signalétiques d'interdictions sans failles).

En réponse **la responsable sécurité** prend notes mais souligne qu'une surveillance permanente par la PM ne se fera pas.

Elle propose néanmoins des interventions plus ciblées et à des fréquences aléatoires... **Surprise-Action-Verbalisation**.

**Jérôme LE BAY** propose lui par expérience, un axe pédagogique d'entrée, sur la connaissance de ce qui est interdit !

Néanmoins pour ce qui est de la réglementation, elle n'existe pas pour les trottinettes par compte **les vélos sont interdits sur les trottoirs sauf pour les enfants de moins de 8 ans**.

**Didier REGNAULT** rappelle que son personnel des bains maritimes n'est pas assermenté et que leur action est une action d'information de la réglementation, qu'il adapte néanmoins aux différents cas de non-respect de celle-ci.

**Nicolas BEAUCHE** affirme que les chiens resteront interdits sur la plage.

Il confirme qu'il fournira à l'AUPH, les plans de situation des caméras de vidéo-surveillance et leur champ d'action.

**UN POINT SECURITE REGLEMENTATION POURRAIT SE FAIRE EN OCTOBRE**

## 3 - Présentation du projet plage.

**Patrice GALLIEN** présente le projet plage court et long terme vu par l'AUPH.

Projeté rapidement et faute de temps, un recueil est remis à Nicolas BEAUCHE pour consultation

**LA DATE DU 11 JUILLET 10h. EST PRISE POUR DISCUTER AUTOUR DE CE PROJET.**

Le comité plage se termine à 12h30.

Rendez-vous jeudi 11 juillet 10h Salle Palmeraie pour discussion autour du « Projet Plage ».

**Jacky DELAMARE**

*Président de l'AUPH*